

Formaliser le document unique : schéma récapitulatif

Quelle que soit sa forme (papier, support informatique), il doit être accessible et à la disposition des salariés, des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) pour les entreprises > 50 personnes ou, à défaut, des délégués du personnel, du médecin du travail.

Il doit être à la disposition de l'inspecteur du travail ou du contrôleur du travail ou des agents des services de prévention.

Mettez à jour votre document unique. Effectuez la mise à jour au moins une fois par an. Elle peut figurer dans le programme annuel de prévention ou dans un tableau de bord de suivi. Ponctuellement, elle peut être modifiée avant la date fixée en cas d'aménagement important (utiliser de nouvelles méthodes de travail, changer les machines ou les outils, etc.) ou lorsqu'une information supplémentaire est recueillie (accident mortel ou très grave, un nouveau risque, etc.).

Choisissez une forme qui rende votre document unique facile à utiliser. Vous devez vous assurer que le support choisi soit clair, cohérent, convivial, facile à comprendre et qu'il permette un suivi de la démarche d'évaluation des risques.

Obligation de transcrire les résultats de l'évaluation des risques dans le document unique sous une forme de votre choix :

- papier (un classeur, un cahier, un tableau, etc.) ;
- numérique (fichier Excel, un logiciel, un CD-ROM, etc.).

Définissez le contenu du document unique avec trois parties

La réglementation précise que l'évaluation doit comporter au moins un inventaire des risques identifiés propres à l'activité de votre établissement.

Tout d'abord, définissez les unités de travail, soit par zone géographique (atelier, entrepôt, etc.), soit par métier (mécanicien, électricien, etc.) ou encore par poste de travail. Lister les unités de travail. Ensuite, établissez une fiche par unité de travail comportant l'inventaire des risques. Les colonnes de ces pages correspondront aux étapes de votre évaluation des risques.

Les étapes :

- identification des dangers,
- puis des risques,
- évaluation de l'importance de chaque,
- Etablir une échelle pour évaluer l'importance des risques
- le recensement des actions de prévention existantes
- proposition des nouvelles actions à mettre en place.

Ne vous contentez pas de remplir seulement des formulaires préétablis : analysez les risques et créez une réelle dynamique de réflexion et d'analyse à l'intérieur de votre établissement.